



AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES VÉGÉTALISÉS

CQP : CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

MÉTIERS VISÉS / DÉBOUCHÉS

La certification prépare au métier d'ouvrier paysagiste qualifié ou de paysagiste.

L'Ouvrier en aménagement et entretien d'espaces végétalisés réalise les activités de mise en valeur de végétaux dans un espace. Il réalise les travaux préparatoires, la mise en place et les travaux de finition de chantier en utilisant des outils motorisés et engins. Il est polyvalent dans l'exécution des tâches fixées par sa hiérarchie et autonome dans l'organisation de son travail.

Les activités réalisées sont à la fois techniques et artistiques dans le respect des règles de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Il travaille en extérieur et se déplace sur les chantiers. Il exerce dans des entreprises du paysage ou dans des collectivités publiques.

OBJECTIFS DE FORMATION

1. Préparer et organiser un chantier paysager végétalisé
2. Réaliser l'aménagement d'un chantier paysager végétalisé extérieur traditionnel ou alternatif
3. Entretenir des végétaux d'un aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif
4. Traiter les informations et la relation client dans le cadre d'un chantier paysager ou végétalisé
5. Utiliser et entretenir les petits engins et les outils motorisés
6. Être autonome dans l'organisation de son travail
7. Être polyvalent dans l'exécution des tâches

DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU

Le CQP « Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés » est une certification créée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) propre

la branche professionnelle des entreprises d'espaces verts, jardins

Le CQP est positionné au Niveau III et permet d'accéder au poste ouvrier paysagiste qualifié de la Convention Collective Nationale des entreprises du paysage.

MODALITÉ PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Les formations conduisant au CQP sont centrées sur la pratique professionnelle.

Les évaluations sont réalisées tout au long de la formation en centre et en entreprise. Elles sont ensuite validées par un jury de professionnels.

Pour chaque bloc de compétences :

- Une évaluation pratique (mise en situation reconstituée) ;
- La réalisation d'un dossier technique ;
- Des travaux en entreprise (évaluation en entreprise) ;
- Une prestation orale devant le jury du CQP.

Pour une validation totale du CQP, une épreuve terminale est réalisée en fin de parcours.

Chaque bloc de compétences acquis donne lieu à une attestation et un parchemin délivrés par la CPNE agricole. La durée de validité des blocs est illimitée.



PRE-REQUIS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les conditions de travail et avoir un projet professionnel dans le secteur visé.
- Lire et comprendre un document usuel professionnel. Résoudre un problème mathématique mettant en jeu une ou plusieurs des 4 opérations.

DURÉE

Formation d'octobre à mai, en alternance entre centre de formation et entreprise.

Durée en centre de formation : 259h.

Durée en entreprises : 780 h au maximum (selon le parcours)

FINANCEMENTS

- Salariés ou futurs salariés : Dans le cadre du Plan de développement des compétences de l'entreprise. Possibilité de prise en charge par l'OPCO de l'employeur sous conditions
- Demandeurs d'emploi : En contrat de professionnalisation

Des possibilités d'individualisation existent, veuillez vous rapprocher de notre service formation continue afin d'établir un devis.

Pour + d'informations :



CONTENU PÉDAGOGIQUE

Le CQP « Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés » est composé de trois blocs de compétences pouvant être validés séparément.

Bloc 1 : Préparer et organiser un chantier paysager et végétalisé (diagnostic de chantier, organisation et préparation des ressources matériels selon les consignes, préparation du terrain, communiquer avec le client)

Bloc 2 : Réaliser un aménagement paysager végétal extérieur ou alternatif (organisation des étapes de l'aménagement, préparation et implantation des végétaux, vérifier la qualité de l'aménagement)

Bloc 3 : Entretenir les végétaux d'un aménagement paysager extérieur traditionnel ou alternatif (s'assurer des conditions de développement des végétaux, effectuer les opérations d'entretien et de prévention, proposer des mesures correctives)



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil, le suivi, la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap.

Nous contacter en cas de besoin spécifique.

cfppa.romans@educagri.fr

